

L'Université de Lille souhaite apporter son soutien aux unités de recherche qui développent des partenariats internationaux.

Pour l'édition 2026, l'Université soutiendra l'émergence et le développement de Laboratoires Associés Internationaux (LAI).

Le LAI repose sur un projet de recherche co-porté par deux équipes issues d'ULille et d'une université étrangère. Il suppose une convergence et une complémentarité fortes des thématiques de recherche et doit s'inscrire dans la stratégie scientifique de l'unité de recherche. Le partenariat est formalisé par une convention d'une durée de 3 ans, avec une implication en termes de moyens humains et financiers de part et d'autre.

3 modalités sont envisageables : (1) création d'un nouveau LAI, (2) renouvellement d'un LAI sans financement, (3) renouvellement d'un LAI avec financement sur la base d'un nouveau projet.

(1) Création d'un nouveau LAI

Une dotation de fonctionnement de 27 K€ sera accordée pour 4 années :

- 1 année de montage : 3 000 euros à consommer sur l'année d'ouverture
- 3 années de fonctionnement : 24 000 euros au total, reportables sous condition à compter de la signature de la convention de LAI entre les parties prenantes.

Ces nouveaux projets LAI pourront bénéficier d'un demi contrat doctoral pour une thèse en cotutelle sous réserve d'un dépôt de dossier dans le cadre de l'AAS Thèses labellisées d'une part et d'autre part d'un apport certifié du cofinancement.

Ils pourront également candidater sur les dispositifs « MobLilex » (bourses de mobilité étudiante) et aide à l'organisation de colloque.

Pour rappel, la lettre d'orientations budgétaires communes du 30 avril 2025 insiste sur la nécessité d'évaluer au plus juste les dépenses de fonctionnement. Conformément au Plan de transition écologique adopté en juin 2023, il est également recommandé d'opter pour des moyens de transport ayant l'impact environnemental le plus limité. Néanmoins, frais de mission mais aussi autres frais de fonctionnement sont éligibles. Le budget pourra faire apparaître en recette, un ou plusieurs cofinancements de l'action envisagée. Le partenariat ne devra pas bénéficier d'un autre financement en cours par l'ULille.

Les moyens apportés par le partenaire devront être mentionnés. Un équilibre des moyens impliqués (ETPT et budget) entre les partenaires est attendu.

A l'issue de l'année de montage, la création du LAI ainsi que sa convention devront faire l'objet d'une présentation devant le Conseil Scientifique de l'Université de Lille et être approuvées.

Les porteurs de LAI (exerçant une activité de recherche dans une unité mixte de recherche) sont encouragés à solliciter une reconnaissance de ce partenariat via les dispositifs proposés par les organismes nationaux de recherche, par exemple, IRP – International Research Project du CNRS, équipe associée INRIA..., la préexistence de partenariats formalisés dans le cadre d'un LAI étant un plus pour le dossier de candidature.

Un programme labellisé par un organisme de recherche, déjà démarré à la date de l'AAS LAI, ne sera pas éligible.

(2) Renouvellement de LAI sans financement : l'objectif est de prolonger la labellisation « LAI » et de ses apports en termes de visibilité, de reconnaissance et d'effet levier pour la recherche de financements. Un argumentaire devra exposer les motifs d'une demande de renouvellement sans financement. Les projets LAI pourront bénéficier d'une aide dans le cadre des dispositifs « MobLilex » (bourses de mobilité étudiante), conférencier-e-s invité-e-s internationaux et aide à l'organisation de colloque. Ils ne seront pas éligibles à l'AAP thèses labellisées.

La reconduction du LAI implique la mise en place d'un avenant à la convention en vigueur liant ULille au partenaire du LAI.

(3) Renouvellement de LAI avec financement sur la base d'un nouveau projet

Les dossiers de demande de renouvellement de LAI devront clairement mettre en avant la plus-value générée par le partenariat (compétences complémentaires, équipements...) ainsi que les projets et publications qui ont été réalisés lors de la période de conventionnement écoulée. Ils détailleront également la contribution financière du partenaire au projet ainsi que les éventuels co-financements demandés et obtenus. Ils préciseront les motivations pour solliciter le renouvellement. Le projet scientifique devra, enfin, montrer une évolution par rapport au projet précédent (par exemple : thématique, méthodologie, personnels impliqués, lien formation-recherche, projet de changement d'échelle, etc.). Les moyens apportés par le partenaire devront être mentionnés.

Un avenant à la convention de LAI devra être mis en place. Le soutien sera de 24 K€ sur 3 ans.

Ces projets de LAI pourront bénéficier d'une aide dans le cadre des dispositifs « MobLilex » (bourses de mobilité étudiante), conférencier-e-s invité-e-s internationaux et aide à l'organisation de colloque. Ils ne seront pas éligibles à l'AAP thèses labellisées.

Remarques générales

Un seul renouvellement avec financement sera possible. En conséquence, un LAI ayant déjà obtenu un premier renouvellement ne pourra bénéficier d'un second. Les porteurs de projet doivent trouver les moyens de pérenniser la collaboration.

Partenariat

- Partenariats prioritaires

La politique des Relations Internationales se structure autour de partenariats prioritaires avec des établissements cibles et des réseaux thématiques.

Seront privilégiés les partenariats transfrontaliers, en particulier avec les membres du 3i University Network (Université du Kent, Université de Gand, KULeuven).

L'université de Lille est membre de l'alliance d'université européenne NeurotechEU. Ainsi, les coopérations avec ses huit établissements partenaires seront les bienvenues :

- Université Radboud, Pays-Bas;
- Université Miguel Hernandez d'Elche, Espagne;
- Institut Karolinska, Suède ;
- Université de Bonn, Allemagne;
- Université Boğaziçi à Istanbul, Turquie;
- Université de Médecine et Pharmacie "Iuliu Hatieganu" de Cluj-Napoca, Roumanie;
- Université de Reykjavik, Islande;
- Université de médecine d'Innsbruck, Autriche.

Les autres partenaires prioritaires sont :

- Université de Bonn (Allemagne),
- Université d'Etat de Sao Paulo (UNESP – Brésil),
- Université du Chili (Chili),
- Université d'Etat d'Arizona (Etats-Unis),
- Université d'Etat de Wayne (Etats-Unis),
- Université Laval, Québec (Canada),
- Université des Sciences et Technologies Kwame Nkrumah (KNUST - Ghana),
- Université de Nagoya/Gifu (Japon),
- University College of London (UCL – Royaume-Uni),
- Alliance "University System of Taipei" (Taiwan) : Taipei Medical University (TMU), National Taipei University (NTPU), National Taiwan Ocean University (NTOU), National Taipei University of Technology (Taipei Tech)

- Autres partenaires

Les projets déposés pourront impliquer un partenaire ne figurant pas dans les partenariats listés ci-dessus.

Candidature

Les demandes sont à saisir via l'application : <https://appel-a-projet-interne.univ-lille.fr/>

(Pour accéder à l'application, il vous sera demandé de vous identifier à l'aide de votre identité université de Lille)

L'application de saisie des demandes est ouverte du **9 mars 2026 au 10 mai 2026 à minuit**.

Toute demande devra être soumise au directeur d'unité préalablement au dépôt sur l'application. L'avis émis sera déposé en pièce jointe dans l'application par le demandeur

Attention : dans le cas de demandes multiples émanant d'une unité, l'avis du DU devra impérativement être accompagné d'un classement des demandes.

Evaluation

Les projets seront sélectionnés sur la base des critères suivants :

- La qualité scientifique du projet proposé ;
- L'effet structurant et l'adéquation avec les priorités scientifiques et internationales de l'Université de Lille ;
- La qualité et la complémentarité des équipes de recherche impliquées (**à expliciter dans le dossier**) ;
- L'implication de jeunes enseignants-chercheur-e-s et chercheur-e-s en fonction depuis moins de 5 ans ;
- La volonté d'associer formation et recherche, par l'intégration des étudiants dans les projets de recherche et une mobilité internationale facilitée. Un LAI pourra, dans la mesure du possible, s'articuler avec un partenariat de formation.
- Les perspectives sociales, économiques ou culturelles ;
- La précision du calendrier des activités ;
- L'équilibre des moyens humains et financiers pour les créations et les renouvellements avec financement.

Rapport

Le porteur du projet s'engage à fournir un bilan à mi-parcours et un bilan final selon la trame transmise par la Direction d'Appui à la Recherche.

Calendrier :

09/03/2026	Ouverture de l'application de saisie
10/05/2026	Fermeture de l'application de saisie (minuit)
11/06/2026	Conseil scientifique (examen des demandes)

Contact : dar-structurespartenariats@univ-lille.fr